

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-70

présenté par

M. Descoeur, M. Abad, M. Menuel, M. Perrut, M. Marleix, Mme Dalloz, Mme Beauvais,
Mme Bonnivard, M. Lurton, Mme Lacroute, M. Dive, M. Straumann, M. Cattin, M. Saddier et
M. Thiériot

ARTICLE 79**Mission « Travail et emploi »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les retraites et une désindexation injuste des pensions de retraite par rapport à l'inflation, cet article vise à supprimer l'exonération des cotisations sociales dont bénéficient les personnes âgées de plus de 70 ans pour l'emploi d'une personne à domicile.

Cette mesure représenterait une nouvelle atteinte au revenu et au pouvoir d'achat des retraités et serait contre-productive pour le secteur de l'emploi à domicile qui est crucial pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées.

Le Premier ministre s'est engagé, le 24 septembre dernier, en réponse à notre collègue Gilles Lurton qui l'alertait sur ses conséquences, à retirer la mesure du projet de loi. Le présent amendement a pour objectif d'assurer bel et bien sa suppression.